

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-059 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

OBJET : **Service Développement Economique – Site ADVITAM**
Délibération de classement des voiries d'accès

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de l'Intercommunalité dans les actions de développement économique qui porte sur l'accueil de nouvelles activités sur le territoire en créant les conditions de cet accueil à travers la constitution de Zones d'Activités Economiques mais également à travers la construction de Bâtiments Relais. L'action économique peut et doit également porter sur les mesures d'accompagnement et de soutien au maintien des activités économiques existantes.

Monsieur le Président évoque le rôle joué par l'agriculture dans le développement du territoire en tant qu'activité économique et l'importance de maintenir sur notre territoire toutes les activités économiques connexes qui concourent au fonctionnement de cette agriculture.

Monsieur le Président présente le projet de regroupement des sites de stockage de céréales de Bapaume et de semences d'ACHIET-LE-GRAND exploités par le groupe ADVITAM (anciennement UNEAL) sur un nouveau site situé sur le territoire de la Commune d'Avesnes les Bapaume le long du RD 929. Ce site accueillera également le site de stockage de semences de

COMPIEGNE permettant de conforter le rôle agricole du territoire et assurant aux exploitants une capacité optimisée d'écoulement de leurs productions.

Monsieur le Président détaille le projet de construction qui porte sur l'aménagement d'une zone de 4,5 hectares comportant plusieurs bâtiments de stockage puisque l'activité céréales est dissociée de l'activité semences. Ce site délivrera également des produits phytosanitaires pour la grande culture. Le trafic poids lourds généré par ce site est estimé en période haute à 3 000 véhicules poids lourds/mois ce qui nécessite une réflexion sur les accès du site avec le RD 929.

Monsieur le Président indique que les services des routes du Conseil Départemental ont interdit un accès direct du site par rapport à la route départementale et préconisé l'organisation d'un sens de circulation permettant d'avoir un accès entrée et un accès sortie dissocié l'un de l'autre se raccordant à chaque fois sur des ouvrages giratoires de la voirie départementale.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder au classement de ces deux accès desservant une activité économique du territoire au titre de la voirie communautaire et de modifier les statuts de l'EPCI en conséquence, de prendre en compte les travaux de renforcement de ces accès pour permettre le fonctionnement du site de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de classement des voiries d'accès du futur site de stockage de céréales et de semences du groupe ADVITAM au titre des voiries communautaires selon le plan annexé à la présente délibération,
- de solliciter de la part de chaque commune l'approbation de ce classement et de l'intégration de ces nouvelles voiries dans les statuts de l'Intercommunalité,
- d'approuver les travaux de confortement et de reconfiguration des voiries concernées pour tenir compte des besoins de la plate-forme de stockage de céréales et de semences du Groupe ADVITAM,
- de lancer les études nécessaires à ce projet pour permettre de s'inscrire dans le calendrier de réalisation de cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget général de la collectivité.

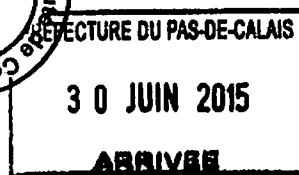
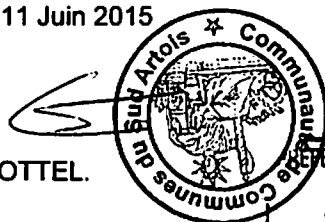
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 11 Juin 2015 et transmission
en Préfecture le 11 Juin 2015

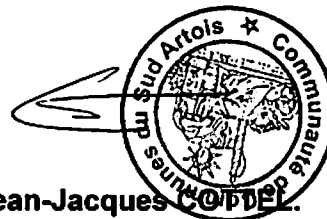
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2015-059- 11/06/2015
ADVITAM

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE